Nations Unies S/2002/1201

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président datée du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter des rapports, au moins tous les quatre mois, sur la situation en Somalie et les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action et les plans qui pourraient être utilisés pour lancer une mission de consolidation de la paix concernant la Somalie. En outre, dans sa résolution 1425 (2002) du 22 juillet 2002, le Conseil de sécurité m'a prié de faire figurer dans mon rapport suivant une mise à jour sur les activités menées pour coordonner les initiatives de consolidation de la paix en cours et pour organiser leur élargissement progressif, et les activités préparatoires menées sur le terrain en vue d'une vaste mission de consolidation de la paix dès que la situation en matière de sécurité le permettrait; l'assistance et la coopération techniques visant à renforcer les capacités administratives et judiciaires dans toute la Somalie afin de contribuer à la surveillance de l'embargo sur les armes et d'assurer sa pleine application, conformément à la déclaration de son président datée du 28 mars 2002 et à sa résolution 1407 (2002) du 3 mai 2002; la communication de rapports des États Membres au Comité créé par la résolution 751 (1992) sur les mesures qu'ils ont mises en place pour assurer l'application intégrale et effective de l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 1407 (2002).

2. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis mon rapport précédent (S/2002/709), en date du 27 juin 2002. Il contient une mise à jour de la situation générale sur le plan politique et en matière de sécurité en Somalie, et met en relief les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'appui de la réconciliation nationale en Somalie, notamment les préparatifs en vue d'une conférence de réconciliation nationale pour la Somalie et sa tenue à Eldoret (Kenya). Il présente aussi des informations actualisées sur les activités humanitaires et de développement menées par les programmes et organismes des Nations Unies, notamment les mesures prises en application de la résolution 1425 (2002). Il fournit en outre des informations sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie et sur les activités du Groupe de contact pour la Somalie.

02-65874 (F) 301002 301002

II. Évolution politique

A. Situation politique interne

3. Au cours de la période considérée, en dépit des progrès méritoires réalisés au titre de l'initiative de l'IGAD dirigée par le Kenya (voir par. 25 à 33), les Somaliens n'ont fait aucun effort réel de réconciliation aux niveaux local et régional. En fait, la situation politique interne a été marquée par la réaffirmation de positions arrêtées de longue date et une recrudescence des combats entre factions de même qu'entre, dans et au sein de ceux-ci.

4. Lors d'une conférence de presse tenue à Mogadishu le 29 juin, le Premier Ministre du Gouvernement national de transition, M. Hassan Abshir Farah, a déclaré que le Gouvernement souhaitait que le Conseil de sécurité envoie des troupes en Somalie pour faciliter le désarmement et aider à mettre en place un gouvernement stable. Il a dit que, tant que les factions ne seraient pas toutes désarmées, la Somalie ne pourrait pas avoir un gouvernement central fort. Il a également demandé que la Ligue des États arabes, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne participent aux efforts de médiation en Somalie. Toutefois, certains dirigeants somaliens, en particulier ceux qui appartiennent au Conseil somalien de réconciliation et de relèvement ou lui sont alliés, ont manifesté leur opposition à la demande du Gouvernement national de transition, déclarant qu'elle était fondée sur des motifs politiques. Ils ont également déclaré que cette demande n'avait aucune validité dans la mesure où ce gouvernement ne représentait pas le peuple somalien et souligné que seul un désarmement véritable et volontaire serait efficace en Somalie.

5. Le Gouvernement national de transition a déclaré qu'il fondait de grands espoirs dans la Conférence d'Eldoret, à condition qu'elle soit basée sur des positions adoptées par le Conseil de sécurité et d'autres organisations multilatérales qui préconisaient l'achèvement du processus d'Arta et le respect de l'intégrité territoriale de la Somalie. En ce qui concerne les participants à la Conférence, le Gouvernement national de transition était d'avis qu'ils devraient comprendre des représentants des factions qui n'avaient pas participé à la Conférence d'Arta, ainsi que des représentants du « Somaliland », du « Puntland », des régions de Bay et de Bakool, les signataires de l'accord de paix conclu à Nakuru (Kenya) en décembre 2002 (voir S/2002/189, par. 14 à 19), et un nombre limité de chefs traditionnels, de femmes, de jeunes, et de Somaliens de la diaspora.

6. Le Gouvernement national de transition a en outre mis un accent particulier sur le rôle que devait jouer la communauté internationale, déclarant que l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient participer à tout accord conclu à la Conférence d'Eldoret et en être cosignataires. À son avis, la communauté internationale devrait être responsable de l'application des accords conclus lors de la Conférence et fournir une assistance financière et matérielle pour les efforts de désarmement et de relèvement en Somalie.

7. Le 3 septembre, les combats entre deux factions du sous-clan Abgal ont repris de manière sporadique dans le nord de Mogadishu, où ils ont fait une vingtaine de morts et une cinquantaine de blessés. Le différend qui les oppose est décrit dans mon précédent rapport (S/2002/709, par. 11 et 12).

8. À la suite des combats violents qui avaient opposé en mai les sous-clans Marehan dans la région de Gedo (S/2002/709, par. 13), des pourparlers de paix ont été organisés à Dollo (Somalie) en juillet. Des rapports indiquent qu'à la fin du mois de septembre un certain consensus avait été atteint entre les dirigeants du Front national somalien, qui se déplacent à l'heure actuelle à travers la région pour essayer de régler des différends locaux et mettre en place une administration. Toutefois, un ancien Ministre des affaires étrangères, Abdirahman Jama Barre, a convoqué, en août, à Baardheere, une réunion distincte, à l'occasion de laquelle il a été nommé dirigeant politique des Marehan. Il semblerait que les dirigeants du Front national somalien ne soient pas d'accord avec cette désignation.

9. Ces derniers mois, la tension a monté quand un différend a surgi au sujet de la direction de l'Armée de résistance Rahanwein, après la proclamation, en avril 2002, d'un « État régional du sud-ouest de la Somalie » (S/2002/709, par. 5). Le 1er juillet, des combats ont éclaté à Baidoa entre le colonel Hassan Mohamed Nur « Shatigudud » et ses deux adjoints. Les combats auraient éclaté au sujet d'un différend concernant l'imposition de taxes aux camions qui traversaient la ville. Ils se sont soldés par la mort de plusieurs personnes, y compris des civils, victimes de tirs croisés. Bien que les chefs traditionnels aient réussi à négocier un cessez-le-feu temporaire qui a tenu à partir du 5 juillet, des combats sporadiques ont repris le 27 juillet, quand les adjoints du dirigeant de l'Armée de résistance Rahanwein ont été forcés de se retirer de Baidoa. Les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan international ou national qui ont été jugés en danger ont été évacués de Baidoa le 30 juillet.

10. Les tentatives faites par des chefs traditionnels locaux et, par la suite, par les autorités éthiopiennes a Dollow (Éthiopie) pour assurer la médiation de ces conflits au début du mois de septembre ont échoué. Les deux parties ont continué à se réarmer en préparation de nouvelles hostilités, tandis que les opposants du colonel Shatigadud ont cherché à former des alliances avec le Gouvernement national de transition et l'Alliance de la vallée du Djouba. Suite aux combats qui ont repris, le 3 octobre, le colonel Shatigadud s'est retiré de Baidoa et la ville a été occupée par des milices loyales envers ses deux anciens adjoints.

11. Au « Puntland », des combats ont éclaté au cours de la première semaine d'août entre la milice du colonel Abdullahi Yusuf et celles opposées à son administration. Initialement, ses forces se sont dirigées de Boosaasso vers Gardo, Ghayaseme et Ali Suleiman, et de lourdes pertes ont été signalées de part et d'autre. Le 12 août, le colonel Yusuf s'est heurté à peu de résistance quand il est revenu à Gardo et a pris contrôle de la ville.

12. Au « Somaliland », l'inscription des électeurs sur les listes électorales et les élections municipales, prévues pour le 27 octobre, ont été reportées à la mi-décembre d'après la commission électorale. L'administration a récemment donné pour la première fois un portefeuille ministériel à une femme, qui est devenue Ministre de la famille et des affaires sociales.

B. Sécurité

13. La situation en matière de sécurité à Mogadishu a continué à se détériorer et plusieurs membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national ont été kidnappés. Le 5 août, un fonctionnaire du Groupe d'évaluation de la sécurité

alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été enlevé alors qu'il se rendait à son travail, et a été relâché le 10 août. Deux jours plus tard, un employé de l'UNICEF a été kidnappé à Mogadishu, mais a été relâché le même jour. Le 27 août, un employé de la FAO a été enlevé par des hommes armés qui l'ont détenu jusqu'au 4 septembre. Un employé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF a été enlevé le 8 septembre et relâché le même jour.

14. Le 6 août, deux administrateurs recrutés sur le plan national, du Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de Save the Children (Royaume-Uni), respectivement, auraient été pris par des forces éthiopiennes dans le village de Defoow (région de Hiran) à 10 kilomètres de la frontière avec l'Éthiopie. Ils auraient été détenus en Éthiopie jusqu'au 9 août, avant d'être ramenés en Somalie et relâchés indemnes. Une note datée du 19 août, adressée aux autorités éthiopiennes par l'Organe de coordination de l'aide en Somalie pour demander la tenue d'une réunion au sujet de cet incident a été présentée à l'ambassade d'Éthiopie à Nairobi. Le 11 octobre, toutefois, les autorités éthiopiennes à Addis-Abeba ont informé le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie que les enlèvements présumés n'avaient rien à voir avec les forces éthiopiennes.

15. Le 2 septembre, un avion affrété par l'ONU et à bord duquel se trouvaient le Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires de l'ONU et d'autres employés de l'Organisation a été la cible de tirs alors qu'il décollait de la piste de Garbaharey, dans le sud de la région de Gedo. L'appareil n'a pas été touché. On pense qu'il a été attaqué par des gardes de véhicules loués sur place qui se battaient avec les propriétaires locaux de camions pour des questions d'argent. Certaines parties du sud de la région de Gedo restent fermées à toutes opérations aériennes et activités du personnel international des Nations Unies à la suite de cet incident.

16. Des actes de piraterie ont continué à être enregistrés au large des côtes de la Somalie. Fin juillet, un pétrolier immatriculé dans la République populaire démocratique de Corée a été détourné avec son équipage, au large de la côte nord du « Puntland », et est toujours aux mains des pirates.

C. La situation humanitaire

17. L'instabilité croissante dans toute la Somalie a continué à entraver les activités humanitaires et à faire obstacle à la fourniture de l'assistance au cours de la période considérée. Toutefois, grâce aux contacts directs établis entre l'ONU, l'Union européenne et les organisations non gouvernementales, d'une part, et les autorités locales, de l'autre, il a été possible de rouvrir certaines parties de la région de Gedo, encore que brièvement, et le « Puntland » au personnel international des organismes humanitaires. Dans de nombreuses parties du pays, la situation humanitaire demeure catastrophique. Sur le plan positif, aucune épidémie majeure n'a été signalée durant la période à l'examen.

18. Il ressort des chiffres préliminaires de l'évaluation de la récolte de la saison *gu*, qui a été menée récemment à l'échelle nationale par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire, que, dans l'ensemble, la production de sorgho et de maïs est supérieure de 35 à 40 % à celle de l'année de référence « normale » d'après guerre (1995). Une production particulièrement élevée a été signalée dans le sud de la

région de Bay, et dans les régions du Bas et du Moyen Shabelle. Dans les autres régions productrices de sorgho d'Hiran, de Bakool et de Gedo, ainsi que dans diverses poches du nord-ouest de la Somalie, en revanche, les récoltes ont été mauvaises.

19. Bien que, dans l'ensemble, les récoltes de la saison *gu* aient été bonnes, tous les groupes, en particulier les groupes de pasteurs qui constituent la majorité de la population de la Somalie, restent fortement tributaires des « petites » pluies de la saison *deyr*. Des précipitations normales permettraient un début de relèvement à la suite de plusieurs saisons difficiles pour les propriétaires de bétail. En revanche, une mauvaise saison *deyr* pourrait annoncer une baisse soudaine de la sécurité alimentaire, du fait que les pâturages et les sources d'eau sont déjà épuisées dans de nombreuses régions agropastorales et pastorales, en particulier sur le plateau de Sool. En outre, la situation alimentaire en Éthiopie devra être suivie de près, car toute augmentation de la demande en Éthiopie pourrait entraîner une hausse des prix en Somalie. Il faudra également continuer à suivre d'autres facteurs, en particulier l'insécurité qui peut réduire l'accès aux marchés.

20. La malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans reste un problème chronique dans le sud et le centre de la Somalie, en particulier parmi les populations déplacées et d'autres groupes défavorisés. Dans la région de Hiran, environ 21 % des enfants de moins de 5 ans dans le district de Belet Weyen souffrent de malnutrition, grave dans environ 2,7 % des cas, selon une enquête nutritionnelle menée récemment par plusieurs organisations. Là aussi, il est peu probable que la situation s'améliore avant la saison *deyr*, et encore faut-il que les précipitations soient abondantes. En conséquence, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales coordonnent une action visant à fournir une alimentation d'appoint et des services de santé de base à certains bénéficiaires ciblés.

21. Les personnes déplacées à Mogadishu souffrent également de malnutrition à un degré alarmant. Environ 39 % des enfants de moins de 5 ans souffriraient de malnutrition modérée et, selon une évaluation de 487 enfants effectuée dans cinq camps au mois de juin, environ 7 % d'entre eux souffrent de malnutrition grave. Les causes de cette situation sont nombreuses et vont d'un accès limité à tour revenu à l'éloignement des systèmes d'appui offerts par les clans, qui fait qu'en outre les déplacés ne bénéficient d'aucune protection et sont victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Bien que ces personnes et d'autres groupes vulnérables à Mogadishu doivent faire l'objet d'une attention urgente, la communauté internationale éprouve les plus grandes difficultés à faire face à leurs besoins en raison du climat d'insécurité et de l'attitude de dirigeants locaux. Néanmoins, grâce aux efforts conjoints de l'UNICEF et de l'OMS, qui ont agi de concert avec des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires, quelque 40 000 enfants ont été vaccinés dans cinq districts au cours de la période considérée. Eu égard au caractère fluide et varié de la situation politique et sécuritaire en Somalie, les programmes élargis de vaccination et les journées nationales de vaccination sont constamment à l'examen, dans le cadre de la recherche des stratégies les mieux adaptées à la situation locale qui, s'éloignant du style des campagnes, s'apparentent davantage à des stratégies intégrées.

22. Entre-temps, l'accès des organismes humanitaires au nord de la région de Gedo s'est amélioré, encore que brièvement, à la suite de négociations entre les

deux factions rivales du Front national somalien dirigées par le Groupe de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et CARE, qui ont abouti à un cessez-le-feu entre les deux factions, à l'enlèvement de mines le long des principales routes d'accès entre Belet Hawa, Dollo et Luuq, et à la mise en route d'un processus visant à intégrer les deux milices. En conséquence, CARE a pu distribuer une aide alimentaire aux quatre districts de la région nord de Gedo pour la première fois depuis le début d'avril 2002. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a également distribué des rations alimentaires pour deux mois à plus de 10 000 familles dans les districts de Garbaharey et Burdhubo, dans le sud de la région de Gedo.

23. C'est au cours de la distribution à Garbaharey, toutefois, que des hommes armés ont tiré, le 2 septembre, sur l'avion de l'ONU à bord duquel se trouvaient le Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires et d'autres fonctionnaires de l'ONU. À la suite de cette attaque, l'accès du personnel international des Nations Unies à la région a été suspendu. Le personnel du PAM recruté sur le plan national et Norwegian Church Aid ont toutefois poursuivi, le lendemain, la distribution de vivres dans le district de Burdhubo, sans autre incident. L'UNICEF et les organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires ont également joué un rôle essentiel dans l'action menée pour répondre aux besoins dans la région de Gedo en fournissant des aliments d'appoint et des aliments thérapeutiques ainsi que du matériel pour la construction d'abris. Si le climat actuel d'insécurité continue de régner dans la région et si l'accès y reste suspendu, la situation risque de s'y détériorer encore plus, dans la mesure où de nombreux ménages pauvres du nord ont dû vendre leur bétail pour acheter des vivres. Par ailleurs, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition dont s'occupent les programmes d'alimentation dans les zones urbaines demeure élevé, et une mission d'évaluation conjointe de la sécurité et de l'accès des organismes humanitaires doit être effectuée prochainement par le Groupe de coordination et le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

24. Des négociations sur l'accès des organismes humanitaires se sont également poursuivies avec les autorités du « Puntland » au cours de la période considérée. Un accord à court terme qui avait permis le retour du personnel international après son évacuation en avril a été prolongé. Une équipe technique conjointe de l'ONU, de la Commission européenne et d'organisations non gouvernementales espère conclure bientôt un mémorandum de coopération à long terme, fondé sur les principes d'opération de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, qui définira les règles de base des interventions futures des organismes internationaux d'aide.

III. Initiative régionale de paix : Autorité intergouvernementale pour le développement

25. À la suite de visites effectuées dans différentes villes du pays et de délibérations tenues à Nairobi, le Comité technique de l'IGAD chargé des préparatifs de la Conférence d'Eldoret, sous la présidence de l'Envoyé spécial du Président Daniel arap Moi pour la Somalie, a présenté son rapport au Comité ministériel de l'IGAD sur la Somalie à Nairobi le 6 septembre. Les ministres ont décidé que la Conférence de réconciliation nationale en Somalie démarrera à Eldoret le 15 octobre 2002, et sont convenus d'adopter une approche en trois phases pour le

processus de réconciliation nationale. Dans un premier temps, les quelque 300 participants à la Conférence d'Eldoret accepteraient d'être liés par les accords conclus et 75 personnes seraient choisies pour siéger à des comités chargés de discuter de questions de réconciliation convenues. En outre, les participants devraient signer un accord de cessation des hostilités et garantir un accès en toute sécurité pour la distribution de l'aide humanitaire. Au cours de la deuxième phase du processus, les comités travailleraient sur des questions telles que la rédaction d'une constitution et d'accords sur l'économie somalienne. La troisième phase des négociations comprendrait le nombre de participants dont il aura été convenu lors des phases précédentes et devrait déboucher sur un accord concernant les recommandations formulées par les comités de réconciliation et l'installation d'un gouvernement incluant toutes les parties.

26. Les ministres ont confié au comité technique la responsabilité de mettre au point les critères de participation à la Conférence d'Eldoret pour déterminer le nombre de personnes qui représenteraient les principaux groupes politiques, en tenant compte de l'importance accordée à la représentation des clans en Somalie. La société civile, en particulier les chefs traditionnels, les femmes et les membres des minorités devraient également être représentés au processus de réconciliation nationale. Le 10 septembre, l'Envoyé spécial a déclaré que les ministres étaient d'avis que le « Somaliland faisait partie intégrante de la Somalie » et avait demandé au Président Moi d'user de ses bons offices pour assurer la participation du « Somaliland ». Les autorités du « Somaliland » ont réaffirmé à maintes reprises, toutefois, qu'elles ne participeraient pas à ce processus.

27. Le 28 août, une soixantaine d'intellectuels et d'hommes d'affaires somaliens se sont rencontrés à Nairobi pour discuter de leur contribution éventuelle au processus de réconciliation nationale. L'une de leurs recommandations concernait la création d'un comité somalien qui pourrait jouer un rôle consultatif auprès du Comité technique. Ils étaient d'avis qu'il faudrait prévoir assez de temps pour assurer une préparation adéquate de la Conférence d'Eldoret et qu'une attention spéciale devrait être accordée à la participation de la société civile. Le groupe a souligné en outre que la Conférence d'Eldoret devrait être la première d'une série de réunions pour permettre une approche progressive de la réconciliation.

28. L'Envoyé spécial de la Ligue des États arabes pour la Somalie a tenu des consultations avec les dirigeants somaliens à Mogadishu du 25 au 29 août et a participé à des réunions du Groupe de contact pour la Somalie à Nairobi. L'Envoyé spécial et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ont réaffirmé l'appui de la Ligue en faveur du processus de réconciliation nationale en Somalie. La Ligue a également fourni un appui financier pour la Conférence d'Eldoret.

29. Après avoir rencontré une délégation du Comité technique au Caire le 28 septembre, le Ministre égyptien des affaires étrangères, S. E. Ahmed Maher El Sayed, a publié une déclaration appuyant le processus de réconciliation nationale en Somalie. Il a confirmé l'appui de l'Égypte en faveur de ce processus et exprimé l'espoir que celui-ci complèterait le processus d'Arta et assurerait l'unité et la stabilité de la Somalie.

30. L'Union européenne et la Commission européenne ont également appuyé activement le processus de réconciliation nationale en Somalie, tant sur le plan diplomatique que sur le plan matériel. En outre, de nombreux pays européens et les États-Unis ont soit fourni soit annoncé un appui financier pour le processus de paix

lancé par l'IGAD. Toutefois, lors du Forum conjoint des partenaires de l'IGAD qui s'est tenu à Addis-Abeba le 10 octobre, le Secrétaire exécutif de l'IGAD a signalé un déficit d'environ un million de dollars au titre du financement des dépenses estimatives de la Conférence d'Eldoret.

31. Le Président Moi a inauguré la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, parrainée par l'IGAD, à Eldoret (Kenya) le 15 octobre. Parmi les participants à la cérémonie d'ouverture de la Conférence on comptait des chefs d'État et de Gouvernement de l'Éthiopie, du Soudan et de l'Ouganda, le Secrétaire exécutif de l'IGAD, le Président par intérim de l'Union africaine et l'Envoyé spécial de la Ligue des États arabes pour la Somalie. Djibouti et l'Érythrée étaient représentés respectivement par leur ministre des affaires étrangères et leur ministre de l'agriculture. En ce qui me concerne, j'étais représenté par mon Conseiller spécial, Mohamed Sahnoun, et mon Représentant pour la Somalie, Winston Tubman.

32. Les délégations somaliennes qui participent à la Conférence comprennent le Gouvernement national de transition dirigé par le Premier Ministre; le colonel Abdullahi Yusuf Ahmed du Puntland; le colonel Abdrizak Issaq Bihi de la faction Front national somalien du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement; Mohamed Omar Habeeb « Mohamed Deere » de Jowhar; Musse Sudi « Yallahow », Hussein Mohamed Farad Aideed et le général Aden Abdullahi Nur « Gabyow » du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement; Ali Mahdi, Hussein Bod et Abdullahi Ahmed Addou; et le colonel Mohamed Nur « Shatigudud » de l'Armée de résistance Rahanwein. Plusieurs autres dirigeants somaliens devraient également s'associer aux travaux dans les jours qui viennent.

33. Dans leurs déclarations à la Conférence, les chefs d'État ont souligné qu'il fallait faire du processus de paix de l'IGAD le processus de paix final pour la Somalie. Le Président Moi a rappelé aux dirigeants somaliens que même la patience, le temps et les ressources ont des limites. Le Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, a dit que le processus en cours devrait être considéré comme « le dernier espoir pour la paix en Somalie ». Les chefs d'État ont souligné qu'il fallait que les Somaliens aient la maîtrise du processus, mais aussi que les dirigeants somaliens devaient redoubler d'efforts en vue du rétablissement de la paix dans le pays et de la réconciliation nationale. Le représentant de la présidence de l'Union européenne a suggéré que des sanctions intelligentes soient instituées contre tout parti ou tout individu qui violerait les accords conclus lors de la Conférence.

IV. Activités de l'Organisation des Nations Unies

34. Mon Représentant pour la Somalie a poursuivi ses contacts avec les dirigeants somaliens, tant à Nairobi qu'en Somalie. Il a rencontré le Premier Ministre du Gouvernement national de transition et des dirigeants de l'opposition à Mogadishu au cours de la période du 16 au 18 juillet. Il est retourné à Mogadishu le 2 octobre et a eu des entretiens avec le Président Abdikassim Salad Hassan et plusieurs dirigeants de l'opposition, et les a engagés à présenter leurs divergences à la Conférence.

35. Trois réunions du Groupe de contact pour la Somalie ont eu lieu durant la période à l'examen. La première a eu lieu à New York le 5 juillet, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. La section de Nairobi du Groupe de contact s'est réunie le 25 juillet et le 5 octobre sous la présidence de mon

Représentant pour la Somalie. Ces réunions ont permis aux délégations de procéder à des échanges d'informations et d'obtenir des précisions sur des questions liées au processus de paix de l'IGAD.

36. Une note verbale annonçant la constitution du Fonds d'affectation spéciale a été envoyée aux Missions permanentes le 31 juillet 2002. Dans une lettre datée du 26 septembre 2002, le Représentant permanent de l'Italie a informé le Président du Conseil de sécurité que le Gouvernement italien avait décidé d'y verser une contribution de 500 000 euros. Je crois comprendre également que la Norvège a l'intention d'y verser une contribution de 6 millions de couronnes norvégiennes. À ce jour, cependant, aucune contribution n'a été reçue.

37. Il convient de rappeler que l'équipe d'experts que j'ai désignée conformément à la résolution 1407 (2002) du Conseil de sécurité a présenté son rapport au Comité créé par la résolution 751 (1992), et au Conseil de sécurité, le 3 juillet 2002 (S/2002/722). Comme le Conseil m'en a prié dans sa résolution 1425 (2002) du 22 juillet 2002, j'ai constitué un groupe d'experts composé de trois membres, qui sera installé à Nairobi pour une période de six mois et sera chargé de produire des informations indépendantes sur les violations de l'embargo sur les armes à titre de progrès dans l'application et le renforcement de l'embargo (voir S/2002/951). Le Groupe d'experts a commencé ses travaux le 4 septembre et s'est rendu dans différentes capitales européennes pour s'entretenir avec des responsables gouvernementaux, avant de se rendre à Nairobi le 26 septembre pour commencer son travail sur le terrain. Le Groupe d'experts est censé enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes, y compris les voies d'accès terrestres, aériennes et maritimes à la Somalie; de mener des recherches sur le terrain, là où cela est possible, en Somalie, dans les États voisins de la Somalie et dans d'autres États, selon qu'il conviendra; d'évaluer la capacité des États de la région de faire pleinement respecter l'embargo sur les armes; et de formuler des recommandations sur les initiatives et mesures pratiques qui pourraient être prises pour faire respecter et renforcer l'embargo sur les armes. Le Groupe d'experts doit présenter un exposé oral au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Comité, au début du mois de novembre 2002.

38. Je crois comprendre que 37 États ont envoyé des réponses au Comité créé par la résolution 751 (1992) sur les mesures qu'ils ont adoptées pour assurer l'application intégrale et effective de l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 1407 (2002).

Activités opérationnelles à l'appui de la paix

Coordination des activités de développement

39. Au cours de la période à l'examen, malgré l'instabilité observée dans le nord-est, le centre et le sud du pays, qui a considérablement désorganisé les programmes d'appui aux activités de consolidation de la paix, des progrès ont continué d'être réalisés dans des domaines clefs grâce au dévouement et à la détermination du personnel national qui travaille pourtant dans des conditions difficiles. L'équipe de pays des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour renforcer la coordination entre les programmes et institutions des Nations Unies opérant en Somalie.

40. En septembre, l'équipe de pays a mis au point un cadre stratégique commun pour les activités humanitaires et de développement, le Plan d'action commun pour le relèvement de la Somalie. Ce plan permettra de mieux coordonner la programmation des activités créées dans le domaine humanitaire, du relèvement et du développement, tout en facilitant la mobilisation des ressources et l'exécution des programmes. Il offre un cadre au développement d'initiatives communautaires d'appui à la paix, qui viendront s'ajouter à l'action de l'ONU et de l'IGAD en faveur de la réconciliation nationale en Somalie.

41. L'équipe de pays des Nations Unies a également mis la dernière main au Plan d'action humanitaire commun, qui servira de base à l'appel global interinstitutions pour 2003. Conformément aux objectifs à moyen terme du Plan d'action commun pour le relèvement, l'appel global continuera de porter sur les besoins humanitaires essentiels ainsi que sur l'appui à la bonne gouvernance, à la consolidation de la paix et au relèvement économique. Afin de renforcer la coordination des initiatives de paix en cours, l'équipe de pays des Nations Unies encourage les organisations non gouvernementales à participer plus activement à l'élaboration de l'appel global; elle a aussi introduit la notion de « cadre de subsistance » dans la programmation, à savoir la nécessité d'arrêter des objectifs et des modalités permettant aux acteurs nationaux de mener des activités à court terme et à long terme pour répondre aux besoins des communautés les plus démunies du pays, et, ce faisant, de remplacer les méthodes traditionnelles de programmation par une approche plus globale d'évaluation des besoins.

42. Consciente de l'importance du relèvement financier et économique du pays pour le rétablissement de la paix, l'équipe des Nations Unies a axé ses efforts sur deux des principales sources de revenu de la Somalie, à savoir le commerce du bétail et les envois de fonds des Somaliens de la diaspora.

43. Au cours de la période à l'examen, les recettes d'exportation ont continué de pâtir de l'interdiction d'importations que les États de la péninsule arabique ont décrétée en septembre 2000 en raison de la faiblesse des contrôles de qualité et des procédures de certification en Somalie. Les importateurs de viande surgelée ont aussi annoncé leur intention d'appliquer l'interdiction si les procédures de certification n'étaient pas améliorées sans retard. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont lancé un programme destiné à soutenir l'élevage en Somalie et à rendre confiance aux importateurs en renforçant les capacités institutionnelles du pays en matière de certification, de diagnostic et de commercialisation. La FAO et le PNUD ont financé la formation du personnel de 10 abattoirs somaliens au Zimbabwe, dont l'industrie d'exportation de la viande répond à la réglementation rigoureuse de l'Union européenne en matière d'hygiène et de qualité.

44. Le PNUD vient de mener une étude générale sur les envois de fonds des Somaliens qui résident à l'étranger. Selon cette étude, le montant des fonds rapatriés a atteint entre 800 millions et 1 milliard de dollars en l'an 2000, ce qui en fait la principale source de devises du pays et la principale source de revenus des ménages. Les envois de fonds servent aussi à financer le commerce intérieur et international de la Somalie ainsi que les investissements dans les petites et moyennes entreprises. Selon l'étude, il est impératif d'assurer la transparence et la régularité des transferts de fonds réalisés par des sociétés spécialisées, ainsi que le respect des lois et

règlements du pays d'accueil et de mettre en place des mécanismes permettant de repérer les transactions suspectes et le blanchiment d'argent. En vue de déterminer l'opportunité d'adopter ce type de mesure, le PNUD et ses partenaires organiseront prochainement trois ateliers (aux États-Unis, dans les Émirats arabes unis et au Royaume-Uni), auxquels participeront des représentants des sociétés d'envoi de fonds, des institutions bancaires, des gouvernements d'accueil, de l'administration somalienne et des organisations internationales concernées.

45. Le PAM et ses partenaires continueront d'appuyer, grâce à des programmes de vivres contre travail, la remise en état des routes, des écoles, des puits et des systèmes de captage d'eau au niveau communautaire. Or, la manière dont les projets relatifs à l'eau sont conçus et appuyés par la communauté internationale influe souvent sur la qualité des relations entre communautés. À cette fin, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat) a continué de travailler en étroite collaboration avec les autorités locales de Burao afin d'améliorer l'approvisionnement en eau et la viabilité du système hydrique dans la ville même et dans les communautés de rapatriés. Outre les autorités municipales et les organismes locaux chargés de l'approvisionnement en eau de la ville, les entrepreneurs locaux sont encouragés à participer à ce projet qui vise à la fois des objectifs humanitaires et de développement durable. Pour sa part, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) apporte une aide d'urgence pour accroître la production d'eau et assurer l'entretien du système d'approvisionnement en eau d'Hargeisa. Des financements supplémentaires sont prévus pour assurer le développement durable à long terme du système. Les activités sont planifiées en collaboration étroite avec les autorités locales responsables. Parallèlement, le PNUD et l'UNICEF étendent le système d'adduction d'eau pour desservir les collectivités nouvellement établies à Hargeisa. Entre autres activités, l'UNICEF a achevé les plans relatifs à la mise en place d'un système d'adduction d'eau à Merka et a rassemblé les matériaux et équipements nécessaires. Une fois achevé, ce système approvisionnera quelque 35 000 personnes vivant dans cette zone en proie au conflit. À Borama, l'UNICEF est en train d'achever l'installation d'un système d'adduction d'eau qui assurera l'approvisionnement de 130 000 personnes appartenant à deux communautés.

46. L'équipe de pays des Nations Unies a continué à élaborer des stratégies globales concernant les trois initiatives décrites dans mon dernier rapport (voir S/2002/709, par. 53) : dispenser une formation technique et professionnelle aux jeunes Somaliens, assurer des services essentiels comme l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation aux groupes les plus vulnérables et donner l'occasion aux professionnels somaliens d'échanger leurs connaissances et d'adopter les normes de conduite uniformes. Le cadre conceptuel des trois initiatives a été mis au point pour servir de base à des consultations ultérieures. En ce qui concerne l'acquisition de compétences, l'UNESCO et le PNUD ont fait appel à un consultant pour qu'il identifie les centres de formation technique et professionnelle qui pourront servir de « centres d'excellence ». Le HCR, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS s'emploient actuellement à remettre en état et à équiper l'Institut de formation sanitaire d'Hargeisa. Une fois qu'il sera opérationnel, au début de 2003, l'Institut assurera la formation de personnel médical, ce dont le pays a le plus grand besoin, et contribuera ainsi considérablement à améliorer les services de santé. Une fois opérationnels, les centres d'excellence formeront la main-d'oeuvre qualifiée qui est

nécessaire aux activités de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix, ainsi qu'au développement socioéconomique de la Somalie.

Participation des femmes

47. Des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne la participation des femmes à la consolidation de la paix, malgré de nombreuses difficultés, dont l'absence de données ventilées par sexe, l'exclusion des femmes des processus de prise de décisions et l'attitude de certains dirigeants locaux. La discrimination sexuelle qui est profondément enracinée dans les traditions socioculturelles de la société somalienne, ainsi qu'une mauvaise interprétation des préceptes religieux continuent de faire gravement obstacle à l'émancipation des femmes. Le Fonds des Nations Unies pour la promotion de la femme (UNIFEM) encourage la participation des dirigeantes somaliennes aux initiatives de l'IGAD, dans lesquelles elles ont joué un rôle important s'agissant de la mise au point de politiques sexospécifiques et inclusives; elles ont notamment demandé à ce que les femmes soient associées aux mécanismes d'alerte rapide de l'IGAD. UNIFEM a également apporté son appui en organisant des séminaires de création de capacités à l'intention des déléguées à la Conférence d'Eldoret. Ces séminaires, qui s'appuient sur l'expérience de femmes qui ont participé à des processus de paix analogues dans d'autres pays d'Afrique, visent à former les déléguées à la négociation. UNIFEM a financé l'organisation de trois réunions de planification stratégique à Hargeisa, Merka et Galkayo, en vue d'arrêter des priorités communes pour promouvoir la paix et la réconciliation dans leurs régions respectives, identifier les principaux problèmes qui se posent concernant l'accès des femmes à la justice, les programmes de démobilisation et de réinsertion, et élaborer des stratégies efficaces en la matière.

48. Le HCR a continué de financer le Centre d'éducation pour la paix et le développement de Galkayo, au « Puntland », afin de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de sensibiliser la population aux droits de la femme, à l'égalité des sexes et au danger des pratiques traditionnelles nuisibles. Dans le cadre de ce projet, une formation a été dispensée à des dirigeants communautaires et à des enseignants, dont 209 femmes et 65 hommes. Le premier cycle de formation a déjà été utilisé dans les programmes éducatifs du Centre, ce qui a permis de toucher 3 000 filles et femmes.

49. L'UNICEF, en coopération avec des institutions locales, mène des études et organise un atelier sur les droits des femmes, afin de mettre en relief les points communs entre les principes fondamentaux de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Coran et de l'Hadith, ainsi qu'avec la culture et les traditions somaliennes. Le HCR a également renforcé la composante sexospécifique dans son système de suivi des rapatriés afin de recueillir des informations plus précises sur la situation des femmes et de mieux les aider à participer à la gestion et à la direction de leur communauté. Afin d'améliorer les capacités des femmes en matière de direction, le PAM les encourage à participer à divers comités de projets et leur offre une aide à la gestion financière et à l'élaboration de projets.

Démobilisation et protection civile

50. L'Équipe spéciale de la démobilisation de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, dans le cadre du Programme de protection civile de la Somalie, qui

vient d'être rebaptisé Programme de l'état de droit et de la sécurité, a continué de planifier, de suivre et de coordonner l'aide internationale à l'appui de la démobilisation et de la réinsertion, en organisant régulièrement des réunions de coordination à Nairobi et en Somalie. Elle s'occupe également de grandes questions transsectorielles comme les initiatives prises pour renforcer l'état de droit et la protection des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que le soutien psychosocial et des initiatives dans le domaine des armes légères.

51. Élaboré dans le cadre de consultations approfondies, le Programme relatif à l'état de droit et à la sécurité vise à renforcer la paix et la sécurité ainsi qu'à favoriser le relèvement économique et social du pays grâce à l'établissement d'un environnement sûr et porteur. Ce programme comporte trois volets : renforcer l'état de droit (police et administration de la justice), l'indépendance des juges et les mécanismes institutionnels et de contrôle (y compris le contrôle des armes légères, les droits de l'homme et la sexospécificité); assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion durable des ex-combattants ainsi que la conversion des avoirs militaires à des fins civiles; et mettre en place une capacité nationale accrue pour l'action antimine, notamment en dispensant la formation nécessaire.

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a suivi le parcours de 450 miliciens démobilisés lors de la dernière période étudiée. Cette étude a fait apparaître que plus de 63 % de ces miliciens ont actuellement un emploi. L'UNESCO continuera de suivre leur parcours et, en fonction des résultats, pourra décider d'étendre le programme à d'autres zones du sud et du centre de la Somalie. À Mogadishu, l'UNICEF a continué de collaborer avec une organisation communautaire dans le cadre d'un projet pilote de démobilisation d'enfants qui ont pris part aux hostilités. À ce jour, l'UNICEF a aidé 120 ex-enfants soldats à acquérir les aptitudes nécessaires sur le plan psychologique et technique pour vivre de façon autonome en dehors du cadre des milices. Il s'agit d'offrir une formation professionnelle et un soutien psychosocial aux ex-enfants soldats, y compris des filles, et de leur inculquer les compétences pratiques nécessaires pour se réinsérer dans leur communauté. Cette initiative et d'autres du même type sont utiles et méritent d'être développées de manière à toucher plus d'enfants, malgré l'insécurité qui sévit en Somalie et le fait que le personnel international ne peut pas se rendre partout.

Retour des réfugiés

53. En juillet, le HCR a lancé un programme de rapatriement librement consenti dans le nord-ouest de la Somalie pour les réfugiés somaliens qui se trouvaient à Djibouti, apportant ainsi un début de solution à un des problèmes de réfugiés les plus persistants de la corne de l'Afrique. Il s'agit d'une étape importante pour les réfugiés qui veulent exercer leur droit au retour et participer à la reconstruction et à la consolidation de la paix en Somalie. Au cours de la période à l'examen, 14 954 réfugiés somaliens en provenance de Djibouti et d'Éthiopie ont été rapatriés dans le nord-ouest de la Somalie. Le HCR continue de financer la remise en état du centre sportif de Galkayo, au « Puntland », qui, une fois terminé, offrira à plus de 30 000 jeunes la possibilité de pratiquer des sports, l'objectif final étant de promouvoir leur socialisation dans un contexte interethnique et interclanique. De plus, plusieurs petits programmes portant sur les activités génératrices de revenu, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que de l'éducation sont près d'être achevés à Mogadishu et dans le « Puntland ».

VIH/sida

54. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de soutenir les activités de sensibilisation au VIH/sida en Somalie. Le HCR a lancé une campagne de sensibilisation, insistant sur les liens entre le VIH/sida et les mutilations génitales féminines, tandis que UNIFEM a poursuivi ses activités destinées à sensibiliser les femmes du « Somaliland » aux risques d'infection ainsi qu'aux dimensions sexospécifiques de la prévention et des soins. UNIFEM aide en outre les autorités du « Somaliland » à mettre au point une politique sexospécifique en matière de VIH/sida. Pour leur part, l'UNICEF, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population continuent, dans le cadre de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, à participer à l'élaboration d'un cadre stratégique national de lutte contre le VIH/sida, qui devrait être prêt dans le courant de cette année.

Droits de l'homme

55. Le 4 septembre, l'Expert indépendant pour les droits de l'homme a achevé sa deuxième visite annuelle en Somalie et dans la région, qui a duré 11 jours. Il s'est rendu dans le « Somaliland » et dans le « Puntland », mais n'a pu se rendre ni à Baidoa ni à Mogadishu, en raison de l'insécurité. Selon lui, la situation des droits de l'homme s'est améliorée par rapport à l'année précédente dans le « Puntland », de même que dans le « Somaliland », où aucune violation sérieuse des droits de l'homme n'a été signalée. Le « Président » Dahir Riyale Kahin a accordé la grâce demandée par l'Expert en faveur du rédacteur en chef d'un journal, qui avait été condamné à quatre mois de prison pour publication de fausses nouvelles. Cependant, l'Expert indépendant a souligné qu'il fallait prêter une attention accrue aux déplacés, dont la plupart vivaient dans des conditions infrahumaines en Somalie.

V. Observations

56. La communauté internationale a pris note avec satisfaction de l'ouverture de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie à Eldoret, le 15 octobre. Il convient de féliciter le Gouvernement kényen d'avoir pris le rôle de chef de file parmi les pays de l'IGAD et de sa persévérance pour amener les parties somaliennes à la table des négociations. Les efforts déployés par tous les pays de l'IGAD pour assurer la cohérence de l'approche de la région vis-à-vis de la réconciliation nationale en Somalie sont également appréciés. Il ne fait pas de doute que les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix pour la Somalie depuis le Sommet de l'IGAD à Khartoum en janvier 2002 (voir S/2002/189, par. 20 à 25) sont importants et mettent en relief l'importance du rôle que les organisations régionales peuvent et doivent jouer dans le règlement des conflits.

57. Je suis encouragé par le fait que les dirigeants somaliens de plusieurs formations politiques participent à la Conférence. Il est intéressant de noter qu'ils sont convenus de discuter sans conditions préalables de la façon de faire progresser les efforts en vue de la réconciliation nationale en Somalie et d'assurer le retour du pays à la normale. Toutes les parties et tous les dirigeants somaliens sont invités à coopérer à cet effort régional visant à mettre fin à une décennie de conflit dans le pays qui a causé d'énormes souffrances à la population. Il y a lieu d'espérer que la

Conférence ouvrira la voie à des discussions sur un système politique incluant toutes les parties.

58. La communauté internationale est unie dans son appui au processus de paix dirigé par l'IGAD pour la Somalie. Il va sans dire qu'un effort concerté devra être fait pour tirer parti de l'occasion offerte par les progrès accomplis jusqu'ici. La communauté internationale dans son ensemble et l'ONU en particulier doivent continuer à collaborer avec les pays de l'IGAD et les dirigeants responsables de la Somalie pour que le processus de paix de l'IGAD reste sur les rails et pour aider les Somaliens à en conserver la maîtrise. À cette fin, il faut que les dirigeants somaliens surmontent leurs divergences et donnent la priorité aux intérêts du peuple somalien. Quelle que soit la bonne volonté de l'IGAD ou de la communauté internationale, leur appui et leur assistance ne sauraient, à eux-mêmes, rétablir la paix en Somalie. Le monde extérieur peut aider, mais les dirigeants somaliens sont seuls à pouvoir décider de mettre fin aux souffrances de la population et eux seuls peuvent décider de négocier une fin au conflit.

59. Un sujet de préoccupation essentiel a trait à la prolifération d'armes en Somalie et à la nécessité de désarmer les hommes armés, dont beaucoup sont des jeunes, et de les réinsérer dans la société en tant que membres utiles de leur communauté. Je fais appel à la communauté internationale, en particulier aux pays de l'IGAD, et à tous les Somaliens pour qu'ils coopèrent avec le Groupe d'experts sur l'embargo contre les armes, qui a commencé ses travaux à Nairobi, et lui apportent leur concours.

60. Les agents des organismes d'aide, qu'ils soient recrutés sur le plan national ou international, continuent à travailler dans des conditions inacceptables sur le plan de la sécurité. Toutes les autorités somaliennes doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le personnel des organismes humanitaires et de développement puisse s'acquitter de sa tâche sans être exposé au danger ou à toute forme de harcèlement. La série d'enlèvements qui a eu lieu à Mogadishu, en particulier, et les combats persistants doivent cesser afin que les agents des organismes d'aide puissent avoir accès sans entrave aux populations dans le besoin.

61. La Somalie a connu, ces derniers mois, une escalade de la violence, en particulier à Gedo, Baidoa et Mogadishu, qui a entraîné la perte de vies humaines, une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et une dégradation de la situation économique déjà fragile. Malheureusement, l'accès aux communautés dans le besoin dépend de la coopération et des intérêts perçus des dirigeants somaliens. J'engage vivement ces dirigeants à respecter les droits fondamentaux de tous les Somaliens et à respecter les principes humanitaires internationalement reconnus, notamment en donnant aux organisations humanitaires un accès sans entrave à toutes les régions du pays pour faciliter la fourniture effective d'une assistance humanitaire. Une action internationale concertée est nécessaire pour mettre fin à l'impunité avec laquelle les groupes armés continuent à harceler le personnel des organismes humanitaires et de développement dans leur travail et à causer de nouvelles souffrances aux civils et aux communautés dans le besoin en Somalie.

62. Plus de 400 000 Somaliens vivent encore en exil. Il est encourageant de noter qu'avec l'aide du HCR et des autorités locales dans les zones stables et pacifiques, bon nombre d'entre eux rentrent progressivement en Somalie de manière volontaire. Les programmes ont donné des résultats particulièrement encourageants dans le nord-ouest du pays. Cependant, les services effectivement fournis et les possibilités

économiques qui s'offrent aux rapatriés et à leurs communautés locales respectives restent loin de répondre aux besoins. Ceci empêche les rapatriés d'exploiter tout leur potentiel en vue de la consolidation de la paix et de contribuer pleinement au relèvement et au développement économique. Dans les régions où rentrent la majorité des réfugiés, au « Somaliland » en particulier, les autorités se sont dites préoccupées par l'écart entre les besoins et l'assistance disponible. Tant que ce problème ne sera pas réglé, le retour des exilés continuera vraisemblablement à entraver le processus de relèvement. J'engage par conséquent les États Membres à verser des contributions aux organismes qui s'occupent de la réinsertion des réfugiés rapatriés, et aux communautés qui les accueillent. Les gouvernements des pays d'asile devraient continuer à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés dans les régions d'origine qui sont suffisamment stables pour permettre un retour sûr et durable.

63. Il reste encore beaucoup à faire en Somalie dans les domaines humanitaire et du développement, ainsi que dans celui de la consolidation de la paix. La réponse à l'Appel global des Nations Unies pour 2002 et les contributions apportées au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie ont été décevantes. Un nouvel appel global doit être lancé le 19 novembre 2002, et je demande instamment aux États Membres d'y répondre généreusement afin que les efforts humanitaires et les efforts de relèvement en Somalie puissent se poursuivre et être élargis.

64. L'ONU et ses organismes et programmes ne demandent qu'à fournir une assistance humanitaire et une aide au développement accrues à la Somalie si les parties et les dirigeants somaliens coopèrent pour assurer l'accès en toute sécurité du personnel humanitaire dans le pays aux populations qui en ont besoin. L'ONU fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple somalien à guérir les blessures de la guerre, y compris par le biais du déploiement d'une mission de consolidation de la paix après le conflit, dès que les conditions de sécurité le permettront.